



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

DECLARATION DE SOUTIEN A GERMAIN RUKUKI, TROIS ANS APRES SA DETENTION ILLEGALE

Ce 13 juillet 2020, la Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme « CBDDH » commémore la troisième année de l'arrestation et de la détention illégales de Germain Rukuki sur un fond d'espoir suite à la dissolution de la peine de 32 ans de servitude pénale par la chambre de cassation de la cour suprême.

Rappelons que la principale raison de l'arrestation, de détention et la condamnation de Germain Rukuki est ses activités au sein de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture « ACAT » une organisation de défense des droits de l'homme à une période où il exerçait conformément à la loi.

Maintenant que, la chambre de cassation de la cour suprême vient de reconnaître les irrégularités et vices de procédure qui ont émaillé le jugement et de décider de les redresser en ordonnant que le procès soit de nouveau entendu dans le débat de fond à la Cour d'appel de Ntahangwa.

La CBDDH:

- Félicite la justice burundaise de cet acte d'honneur et de sauvetage qui tend à redorer le blason de cette institution et ainsi réhabiliter la confiance des citoyens.
- Encourage la cours de garantir à Germain Rukuki le droit à un procès équitable dans le respect des normes internationales d'application notamment celles énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international des droits civils et politiques et de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.
- D'ordonner la mise en liberté provisoire de Germain Rukuki pendant la reprise de la procédure légale de son procès. Et pour cause, il est incarcéré en raison de son statut de défenseur des droits de l'homme, ce qui ne devrait pas justifier une quelconque poursuite légale.

Au nouveau Président de la République du Burundi, la CBDDH demande de :

- Garantir aux défenseurs des droits de l'homme le droit d'exercer librement leur travail en toute sécurité en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.
- De libérer tous les défenseurs des droits de l'homme en détention arbitraire sans condition ou tout au moins leur accorder la libération sous caution.
- De rouvrir l'espace civique en permettant aux associations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme d'exercer librement sans menaces, intimidations ou représailles.
- De libérer l'appareil judiciaire de son emprise afin qu'elle puisse rendre justice au peuple conformément à la Constitution et aux instruments internationaux.

La CBDDH exprime son soutien et sa solidarité envers Germain Rukuki et encourage les défenseurs des droits de l'homme à rester fermes dans leur mission de protection des droits humains.

Fait à Bujumbura, le 13 juillet 2020.

Sé Vital NSHIMIRIMANA

Président